

(1884-1970)

Fils d'un boulanger de Carpentras, Édouard Daladier étudie à Lyon où il suit les cours d'Édouard Herriot. Agrégé d'histoire, il est élu maire de sa ville natale en 1912. Il combat à Verdun pendant la Première Guerre mondiale. Il est député radical-socialiste du Vaucluse en 1919, devient président du Parti radical en 1927. Il constitue son premier gouvernement le 30 janvier 1933 alors qu'Hitler prend le pouvoir en Allemagne.

Il est nommé à de nombreux postes ministériels de 1925 à 1940.

Daladier intègre le gouvernement de Front populaire en 1936. Il occupe la fonction de ministre de la Défense nationale et de la Guerre de Léon Blum mais la rupture des radicaux avec le Front populaire est rapidement consommée.

Président du Conseil, sous la présidence de la République d'Albert Lebrun, Daladier signe, avec Chamberlain, Hitler et Mussolini les « accords de Munich » en septembre 1938. Hitler a, désormais, les mains libres à l'Est. Les communistes reprochent à Daladier d'avoir renié ses positions antifascistes de 1936.

Au prétexte de vouloir réserver l'emploi aux travailleurs français, Daladier édicte le décret-loi du 12 novembre 1938 qui prévoit l'internement des « indésirables étrangers ». Ce décret-loi est complété par la loi du 18 novembre 1939 qui permet l'internement « de tout individu, français ou étranger, considéré comme dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique ». Les Juifs immigrés communistes de la M.O.I. sont tout particulièrement visés de même que les républicains espagnols réfugiés en France. Après la signature du pacte germano-soviétique en août 1939, Daladier fait prononcer la dissolution du Parti communiste français. Le PCF est accusé par la droite et par une partie de la gauche déstabilisée, de soutenir l'offensive hitlérienne aux côtés de l'URSS. Les députés communistes sont poursuivis.

La politique militaire volontariste de réarmement de la France préconisée par Daladier se heurte à la réalité de la « drôle de guerre ». Jugé responsable de l'impréparation de la France dans le conflit, il est contraint à la démission en mars 1940. À la nouvelle de l'armistice, le 22 juin 1940, Daladier quitte la France en direction de l'Afrique du nord. Arrêté en septembre par le gouvernement de Vichy, il comparaît devant la cour de justice, en février 1942. Il est interné en Allemagne de 1943 à 1945. La guerre terminée, il revient un temps à la vie

politique et retrouve son siège de député radical du Vaucluse à l'assemblée législative. En 1957, il préside le Rassemblement des gauches républicaines.

Il meurt à Paris le 10 octobre 1970.

Référence :

Rémond René & Bourdin Janine, 1977, Édouard Daladier, chef de gouvernement (avril 1938-septembre 1939) : colloque de la Fondation nationale des sciences politiques. Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.

<https://museemrjmoi.com>